

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D67

Séance du 25 juin 2009 - Convocation du 19 juin 2009

Compte rendu affiché le 3 juillet 2009

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Delphine ROGER

Présents : M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, Mme Claire LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, Mme RIVE-OLLIVIER, Mme GOYON, M. VALETTE, M. CLARET, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, Mlle ROGER, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, M. MANIKAS.

Absents représentés : M. RODRIGUEZ par M. CHATUT, M. CHRETIN par Mme SORREL-DUNAND, M. AUROY par M. OLLIVIER, M. MACHURAT par M. MANIKAS, Mme CORSET par Mme ORIOL, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	28
Exprimés	28

Objet : Contrat d'Accompagnement à l'Emploi

Le **Contrat d'Accompagnement à l'Emploi** est un dispositif qui a été prévu par la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 relative à la programmation pour la cohésion sociale. Ce contrat permet en collaboration avec le pôle Emploi de faciliter l'accès à l'emploi de public en difficulté d'insertion.

La Commune souhaite proposer ce type d'emploi sur un poste affecté au Service Proximité pour le traitement des passeports biométriques et de l'état civil. Un travail de fond est réalisé avec le Pôle Emploi de la commune.

La création de ce poste a été soumise au **Comité Technique Paritaire**, dans sa séance du 19 Juin 2009. En voici les principales caractéristiques :

- * Coût brut annuel du poste : 18 554.00 €
- * Aide annuelle de l'Etat (fixée localement hypothèse de 60 %, ce taux peut être défini jusqu'à 90 %) : 8 760.00 €
- * Coût annuel net du poste : 9 794.00 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale,
- VU le décret n°2005-243 du 17 mars 2005 relatif aux **Contrats d'Accompagnement à l'Emploi**,
- VU l'avis du **Comité Technique Paritaire** en date du 19 Juin 2009,
- **APPROUVE la création d'un poste d'agent d'accueil à temps complet qui sera pourvu par l'intermédiaire d'un Contrat d'Accompagnement à l'Emploi, à compter du 1^{er} juillet 2009,**
- **DIT que la rémunération sera calculée sur la base du Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC) + 10 %,**
- **DIT que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville, le 25 juin 2009
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 01/07/2009
- Publication ou affichage le 01/07/2009

- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 1^{er} juillet 2009
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.